

Procès-verbal du Conseil d'Administration CCAS 3 février 2026

Membres présents :

Mmes JACOB, BENACEUR, BIOSA (à partir du Point 3 de l'ODJ), DESCOMBES, FLAMAND, JULIEN, LEDY, LEPRETRE –
Mrs DEROT, LICHANI, MAHUET.

Membres excusés :

Mme BIOSA (jusqu'au point 3 de l'ODJ : a donné pouvoir à Mr DEROT).
Mrs TATU (a donné pouvoir à Mme DESCOMBES), PRONCHERY.

Appréciation du quorum :

- Jusqu'au point 3 de l'ODJ : 10 membres présents/17 : 12 voix (2 pouvoirs)
- A parti du point 3, arrivée de Madame BIOSA : 11 membres présents/17 : 11 voix (1 pouvoir)

Déroulé de la séance

Le Conseil d'Administration a convenu de ne pas examiner de demande d'aide financière lors de la séance consacrée au DOB. Néanmoins Madame la Vice-Présidente explique avoir inclus à l'ODJ l'examen de deux demandes de renouvellement de Soutien Financier Retraité, afin de ne pas pénaliser les seniors en situation de précarité financière.

Les membres présents approuvent l'ODJ.

1) Procès-verbal et compte rendu de la séance du 6 janvier 2026.

Le procès-verbal du CA et le compte rendu de la commission d'attribution ont été validés à l'unanimité.

2) Examen des demandes de Soutien Financier Retraité.

- Deux demandes de renouvellement de SFR.

La commission a accordé 600€ répartis sur 3 mois.

Compte rendu distinct, réservé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

3) Rapport d'Orientation Budgétaire.

Rapport et présentation joints au PV.

4) Débat d'Orientation Budgétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu, fixant les principes permettant l'établissement des budgets primitifs de l'exercice 2026, pour les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2026.

Contenu des échanges :

➤ La Domiciliation :

Madame BENACEUR explique que la Maraude fait un important travail d'aller vers et d'accompagnement des personnes sans domicile sur la commune. La diminution du nombre de domiciliés sans solution d'hébergement peut être due au fait que le lien se crée avec l'équipe de la Maraude et que les personnes se domicilient auprès de l'association.

La part importante de domiciliés en situation d'emploi (47%) témoigne de la difficulté à se loger. Avoir un emploi ne garantit pas l'accès au logement à ce jour.

➤ Les bons alimentaires :

La baisse des dépenses sur ce poste en 2025 n'est pas due à une diminution du nombre de demandes, mais à l'évolution de la configuration des ménages demandeurs : plus de personnes isolées, moins d'enfants à charges.

Madame DESCOMBES indique que les demandes alimentaires auprès de Secours Populaires ont augmenté, signifiant que la précarité est bien présente sur la commune.

Le service indique que les demandes sur janvier 2026 ont été à la hausse par rapport à janvier 2025.

Les membres présents appellent à la prudence, en tenant compte des différents retours et des prévisions de l'INSEE craignant une remontée de l'inflation en 2026.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas modifier le budget des bons alimentaires pour l'année à venir.

➤ Les secours financiers.

La baisse des demandes questionne fortement. Madame DESCOMBES indique qu'il en est de même pour les demandes de secours financiers présentées auprès du Secours Populaire.

Les membres présents s'interrogent sur le lien entre cette baisse et la diminution des effectifs de travailleurs sociaux au Département.

Une réunion sera organisée entre le service du CCAS et le Département pour faire part de ce constat, rappeler les possibilités d'aide financière du CCAS et échanger sur les orientations.

En attendant d'avoir plus d'éléments de compréhension, **les membres présents décident de maintenir le budget des secours financiers 2026 à l'identique par rapport à 2025.**

➤ Les Soutiens Financiers Retraités

Le dispositif semble répondre à un besoin réel, avec des situations présentées à chaque commission depuis juillet 2025.

Le Conseil d'Administration s'entend pour dire que la mesure est trop récente pour ajuster le budget pour l'instant. Il est convenu de le maintenir comme en 2025.

Les membres présents approuvent le besoin d'ajustement de la procédure, notamment le passage systématique en commission pour accord ; modalité qui impose un délai inadapté à ces situations précaires.

Madame LEPRETRE indique que les demandes qui ne nécessitent pas d'échange pourraient être traitées comme les bons alimentaires et les hébergements d'urgences, c'est à dire par validation du Président ou

Vice-président, puis rapporter au Conseil d'Administration lors de la séance suivante. Ne seront présentées en commission, pour validation, que les situations qui nécessitent un échange avant validation.

Cette proposition sera discutée avec le nouveau Conseil d'Administration.

➤ **Les colis de Noël.**

Le Budget 2025 n'a pas été suffisant, malgré la préoccupation du groupe de travail à réduire les dépenses au maximum.

Au vu de l'augmentation des coûts les membres présents décident d'augmenter le budget de l'action, pour permettre de la maintenir.

➤ **Le Programme de Réussite Éducative.**

Le Conseil d'Administration souhaite des précisions sur l'âge et le niveau scolaire des enfants concernés par le dispositif : Le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans, soit jusqu'au lycée.

Une intervention du PRE pour présenter le dispositif pourra être proposée au nouveau Conseil d'Administration.

Monsieur LICHANI questionne le fait que l'augmentation budgétaire proposée pour le PRE ne porte que sur les actions et achats, alors qu'une discussion s'opère sur des créations et modifications de postes (Psychologue, augmentation du temps des vacataires...). Le service indique que tant que ces orientations ne sont pas validées, le CCAS ne peut pas les inscrire au budget. Si ces projets aboutissent, une décision modificative sera alors nécessaire.

Les membres présents approuvent l'augmentation du budget du PRE pour permettre la réalisation d'actions et l'achat de fournitures.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents :

➤ **Renouvellement du Conseil d'Administration.**

Les membres présents approuvent le maintien du budget formation pour permettre au service de proposer au nouveau Conseil d'Administration une journée de formation sur les missions et rôle du CCAS et des administrateurs.

➤ **L'analyse des besoins sociaux.**

Mohammed LICHANI demande si les stagiaires en charge du recueil de données statistiques pourront également réaliser les enquêtes de terrain.

Le service indique que leur stage sera certainement terminé au moment de cette étape. Il est envisagé que leur travail serve pour définir les problématiques à approfondir au moyen des enquêtes.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents :

➤ **DONNE** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

5) Questions diverses.

Madame LEPRETRE souhaite connaître les modalités pour candidater lors de l'installation du nouveau Conseil d'Administration.

Suite au premier Conseil Municipal, le Maire, Président du CCAS de fait, procédera à un appel à candidature des membres nommés du nouveau CA du CCAS. Cet appel peut être réalisé par différents supports : affichage, site internet, courrier...

Les associations seront invitées à présenter, si possible, au moins 3 candidats au sein de leur structure.

Les associations qui souhaitent candidater peuvent dès à présent se préparer en interne, pour désigner leurs candidats potentiels.

**Prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS –
Mardi 3 mars 2026 à 18h15
Salle des Adjoints**

Monique JACOB,
Vice-Présidente du CCAS

Brigitte JULIEN,
Secrétaire du CCAS

